

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

Arrondissement  
de BRIANCON

**Commune du MONETIER-LES-BAINS**

**A R R E T E**

Portant circulation interdite Rue de la Grande Turière et Rue de la Petite Turière,

**Le Maire du MONETIER LES BAINS,**

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-2 ;

*Vu* le Code de la Route, articles R 110-1 et suivant, R.411-30 et R.411-31;

*Vu* le Code Pénal, articles R.48-1 et R.610-5 ;

*Vu* l'arrêté général de circulation et de stationnement n°2023/414 du 24 novembre 2023;

*Considérant* qu'il appartient au maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient, de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

*Considérant* la demande de l'Office de Tourisme de Serre-Chevalier Vallée afin d'organiser l'animation Ventrigliss à l'occasion de la Fête de la Saint-Pierre le samedi 28 juin 2025 ;

**A R R E T E**

**Article 1** – La circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits dans les 2 sens : **RUE DE LA GRANDE TURIERE ET RUE DE LA PETITE TURIERE**

**(Au niveau de la Rue Saint-André)**

**Le samedi 28 juin 2025 de 8h00 à 20h00**

**Article 2** - Tout véhicule en stationnement gênant sera enlevé par la fourrière.

**Article 3** – Les interdictions seront matérialisées par des barrières, conformes à la réglementation sur la signalisation routière, posées par les services techniques communaux ou les services de Police Municipale.

**Article 4** - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains

Fait au MONETIER LES BAINS, le 24 juin 2025

Le Maire

Jean-Marie REY

